

STRATÉGIE D'ACTION 2023-2030

LE PÔLE-RELAIS LAGUNES MÉDITERRANÉENNES : UN DISPOSITIF PIVOT

Le **Pôle-relais lagunes méditerranéennes** est un consortium de trois structures implantées dans les trois régions méditerranéennes françaises : la **Tour du Valat**, institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes à qui revient la coordination, le **Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie** et l'**Office de l'Environnement de la Corse**.

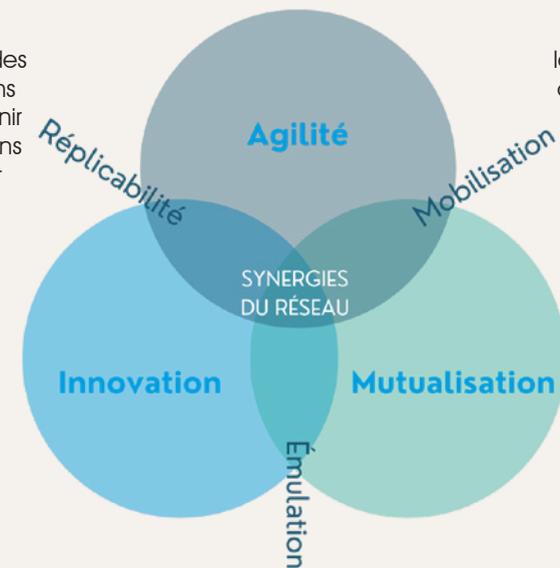
Seul dispositif d'accompagnement interrégional des acteurs de la préservation et restauration des milieux humides lagunaires, sa valeur ajoutée tient dans :

- Son solide ancrage dans les territoires littoraux méditerranéens français depuis plus de 20 ans,
- Sa forte identification par les acteurs clés de la préservation et restauration de ces milieux, lui conférant sa légitimité en tant que tête de réseau,
- Son équipe pluridisciplinaire aux compétences complémentaires et sa spécialisation.

Cette stratégie d'action est basée sur un diagnostic réalisé en 2020 auprès du réseau d'acteurs (85 personnes) par la sociologue Rachel Vindry (cabinet Autrement dit), et l'accompagnement stratégique du cabinet CAP en 2022.

SES VALEURS

Se positionner en **précurseur** pour accompagner les acteurs sur les enjeux majeurs des milieux humides lagunaires méditerranéens : être en mesure d'intervenir en réponse aux sollicitations du réseau, tout en étant adaptatif.



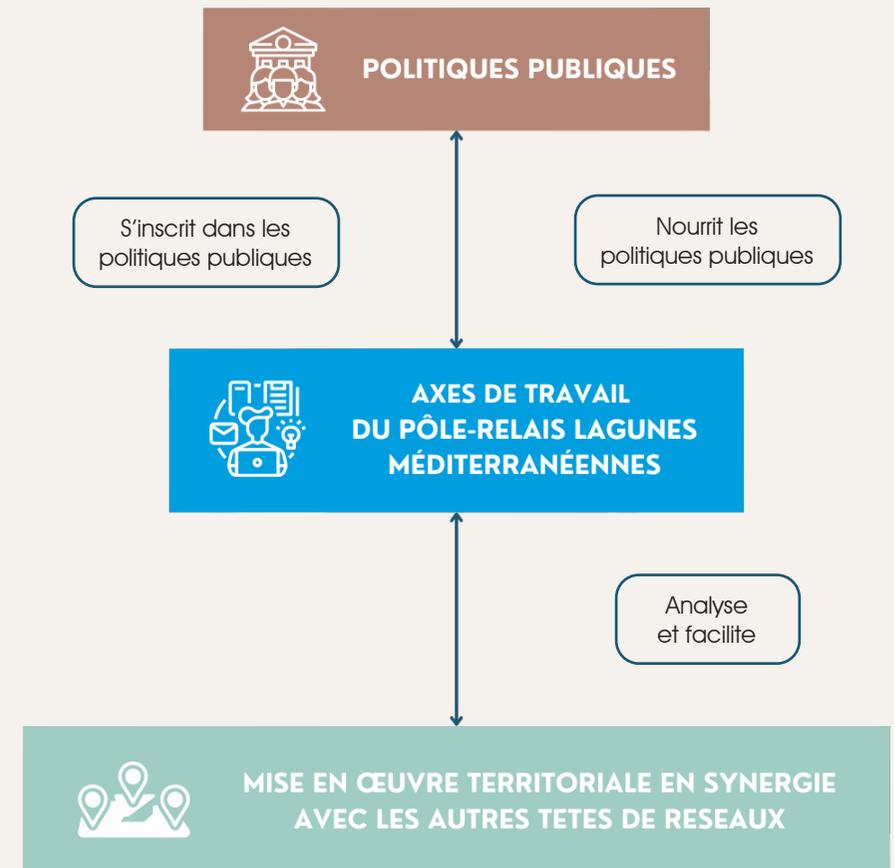
Être **fédérateur** des acteurs opérant sur les milieux humides lagunaires : impulser la concertation, favoriser la mise en commun des outils et bonnes pratiques.

Agir comme un **catalyseur** d'idées et d'actions en faveur de la préservation et de la restauration des milieux humides lagunaires : favoriser la co-construction des solutions à apporter et les relayer pour accroître l'harmonisation des pratiques.

LE PÔLE-RELAIS LAGUNES MÉDITERRANÉENNES : UN SOUTIEN AUX POLITIQUES PUBLIQUES

En tant que Pôle-relais zones humides, il est une **initiative de l'Etat français** créé en 2001 dans la lignée du premier Plan national en faveur des zones humides pour accompagner les initiatives locales en faveur des zones humides. Une **charte nationale de reconnaissance des Pôles-relais Zones Humides** a été renouvelée en 2021 par le Ministère de la transition écologique (MTE) et l'Office français de la biodiversité (OFB), confortant ainsi leurs missions d'animation de réseaux d'acteurs, d'accompagnement technique, de production et mise à disposition de ressources et de chevilles ouvrières de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale 2030 de « Communication, éducation, sensibilisation et participation » (CESP) pour les zones humides.

Ainsi, le Pôle-relais lagunes agit comme un **soutien aux politiques publiques** dans les domaines de la connaissance, protection, préservation et gestion des milieux humides lagunaires, **de leur élaboration à la mise en œuvre terrain et de l'échelon local au national**. Il intervient ainsi dans les groupes de travail ou consultations dédiées pour y intégrer les enjeux des milieux humides lagunaires. Il contribue à leur **mise en œuvre**, favorisant leur déclinaison territoriale à l'échelle des 3 régions méditerranéennes.



Globalement, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes s'inscrit dans les documents cadres européens suivants et favorise les liens interdirectives :

- la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) de 2000 et ses « plans de gestion » au niveau des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée 2022-2027 et Corse 2022-2027.
- les directives européennes « Oiseaux » (2009) et « Habitats Faune Flore » (1992),
- la directive-cadre stratégie pour le milieu marin, directive européenne de 2008, et sa déclinaison pour la Méditerranée : le document stratégique de façade Méditerranée.



LE PÔLE-RELAIS LAGUNES MÉDITERRANÉENNES : UN TRAVAIL MAIN DANS LA MAIN AVEC LES GESTIONNAIRES ET LES SCIENTIFIQUES

Le Pôle-relais travaille avec l'ensemble des têtes de réseaux, cherchant continuellement la mise en commun de leurs expertises propres et, à partir de celles-ci, favorisant la co-construction de solutions. Dans le cadre de sa stratégie 2023-2030, le Pôle-relais focalise ses actions en direction de deux catégories d'acteurs :

- Les **gestionnaires** des milieux humides lagunaires : personnes chargées de la préservation de ces milieux naturels, employées d'une structure de gestion (collectivité, association, entreprise, etc.) ou d'une intercommunalité en charge de la Gemapi. Une quarantaine de structures de gestion différentes sont concernées.
- Les **scientifiques** : personnes qui effectuent des recherches d'ordre scientifique, appartenant à un organisme de recherche (public ou privé). Le Pôle-relais collabore avec une vingtaine de structures différentes, instituts de recherche, universités, réseaux de scientifiques.

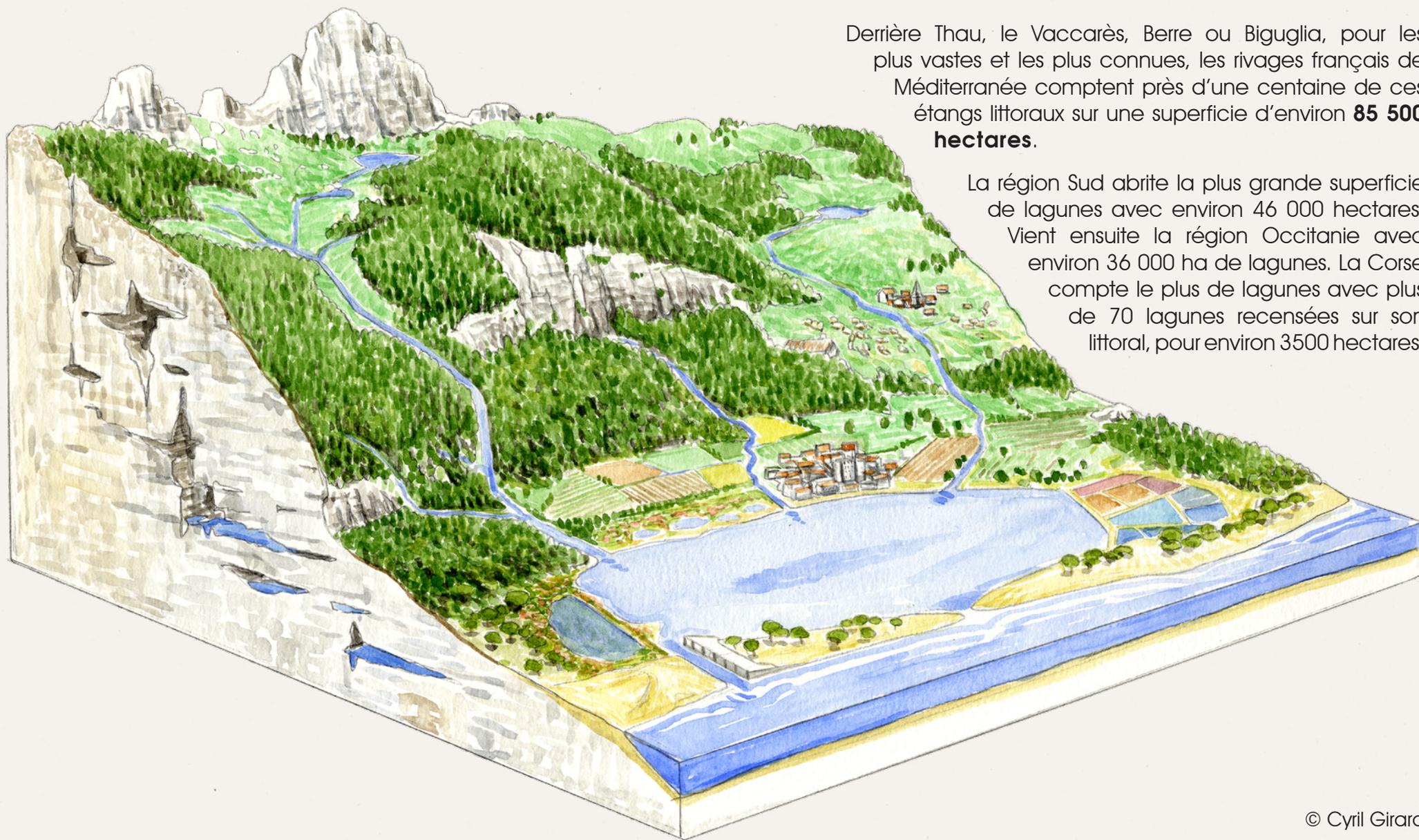
Les recommandations de gestion produites sont par la suite portées à la connaissance d'autres catégories d'acteurs, en particulier **les élus et décideurs** qui restent des cibles de notre appui aux politiques publiques. Ce resserrement n'empêche en rien l'implication d'autres types d'acteurs.

Malgré cette mobilisation, les enjeux de restauration de ces « socio-écosystèmes » restent forts. Les connaissances sur le fonctionnement de ces milieux et sur les pressions qui les affectent se sont améliorées ; les flux de polluants ont été globalement réduits mais restent élevés. Néanmoins l'atteinte des objectifs fixés reste difficile et couronnée de progrès lents. La restauration des milieux lagunaires implique des processus différents et généralement plus longs que les mécanismes rapides de dégradation. Il reste aujourd'hui nécessaire de poursuivre les efforts pour progresser encore dans la connaissance de leur fonctionnement et identifier des leviers efficaces de restauration et notamment de réduction des polluants trophiques et toxiques.

Selon la dernière évaluation au titre de la DCE (2018), les trois quarts des 28 lagunes suivies (lagunes de plus de 50 hectares) ne sont pas en bon état écologique et selon la dernière évaluation de la DHFF (2018), l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire 1150 Lagunes côtières est présenté comme ayant un « état de conservation défavorable-inadéquat ».

De plus, le changement climatique va impacter lourdement le littoral méditerranéen et a tendance à renforcer l'impact négatif des pressions anthropiques sur ces écosystèmes aquatiques, notamment pour l'eutrophisation et la contamination chimique. Les risques littoraux, associés notamment à la submersion marine sont amenés à s'accroître en raison de l'élévation du niveau de la mer, et il apparaît indispensable de mobiliser l'ensemble des acteurs vers un avenir souhaitable et partagé sur les lagunes.

Les lagunes méditerranéennes françaises, entre terre et eau



Derrière Thau, le Vaccarès, Berre ou Biguglia, pour les plus vastes et les plus connues, les rivages français de Méditerranée comptent près d'une centaine de ces étangs littoraux sur une superficie d'environ **85 500 hectares**.

La région Sud abrite la plus grande superficie de lagunes avec environ 46 000 hectares. Vient ensuite la région Occitanie avec environ 36 000 ha de lagunes. La Corse compte le plus de lagunes recensées sur son littoral, pour environ 3500 hectares.

Fort de ce constat et de son analyse de la cartographie des têtes de réseaux en présence, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes se donne pour mission 2023-2030 de fédérer et accompagner les gestionnaires, les scientifiques et les acteurs œuvrant sur ces milieux, autour d'intérêts communs afin de leur permettre d'agir sur le terrain, en appui aux politiques publiques, et en synergie entre têtes de réseaux.

LES LAGUNES MÉDITERRANÉENNES : FÉDÉRER ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS POUR MIEUX PRÉSERVER CES SOCIO-ÉCOSYSTÈMES

Situées sur le littoral à l'interface des domaines terrestre et marin, les lagunes méditerranéennes françaises sont à la fois des écosystèmes essentiels pour de nombreuses espèces faunistiques et floristiques, et le théâtre de multiples activités humaines qui se sont développées de longue date au sein même des lagunes et sur leur bassin versant. Ces pressions se sont fortement accentuées au cours des dernières décennies, dans un contexte de croissance démographique et d'attractivité du littoral méditerranéen, modifiant profondément leurs équilibres naturels.

En parallèle, les politiques environnementales européennes ont joué un rôle majeur dans la reconquête de leur état, en particulier la Directive Habitats Faune Flore de 1992 et la Directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000. Ainsi, les lagunes sont-elles progressivement devenues l'objet d'une gestion et d'une surveillance rapprochées, mobilisant de très nombreux acteurs, scientifiques, gestionnaires, institutionnels, associatifs, etc.



SA STRATÉGIE 2023-2030

Afin de mener à bien sa mission de fédération et d'accompagnement des cibles précédemment mentionnées, le Pôle-relais entend travailler simultanément sur trois axes principaux : i) la coordination du réseau d'acteurs ; ii) l'apprentissage par la capitalisation et la formation ; iii) le montage de projet. Ces trois composantes sont complémentaires et les efforts sur l'une renforcent et structurent les efforts sur l'autre. La communication est un axe transversal, soutenant la bonne réalisation des trois autres.

Cf. schéma ci-après.

Nos partenaires techniques et financiers



RÉSULTATS ATTENDUS



•1. Le réseau d'acteurs des lagunes partage et s'accorde sur les besoins, priorités et recommandations et le suivi des connaissances est pérennisé.



•2.1. L'information relative à la protection, préservation et conservation des milieux humides est analysée/transférée/diffusée du local au national et utilisée par les acteurs concernés.
 •2.2. Les capacités des gestionnaires et animateurs Natura 2000 et l'expertise du réseau sont renforcées.



•3. Des financements durables sont alloués aux acteurs œuvrant en faveur de la protection, de la préservation et de la conservation des milieux humides lagunaires méditerranéens.

AXES DE TRAVAIL



COORDINATION

•1.1 Créer des espaces de dialogue entre gestionnaires, scientifiques et autres acteurs œuvrant sur ces milieux, pour soutenir les initiatives et lever les freins.
 •1.2. Pérenniser le suivi des actions de connaissance et en mutualiser de nouvelles au sein des trois régions.



COMMUNICATION

Créer des supports de communication innovants et ciblés, facilitant le montage de projets, l'apprentissage et la coordination au sein du réseau.



APPRENTISSAGE

•2.1. Capitaliser les connaissances, expériences et recherches pour mieux protéger, préserver et conserver ces milieux.
 •2.2 Former les acteurs opérant sur les milieux humides lagunaires méditerranéens.



MONTAGE DE PROJET

•3.1. Mutualiser le montage à l'échelle régionale et interrégionale.
 •3.2. Sécuriser et rechercher des financements soutenant les initiatives de protection, de préservation et de conservation des milieux humides lagunaires méditerranéens.

MISSION



En appui aux politiques publiques, et en synergie entre têtes de réseaux, fédérer et accompagner les gestionnaires, les scientifiques et les acteurs œuvrant sur ces milieux, autour d'intérêts communs afin de leur permettre d'agir sur le terrain.

IMPACT



Les gestionnaires et les scientifiques montent des projets conjoints / promeuvent des solutions conjointes.



Les acteurs œuvrant sur les milieux humides lagunaires s'accordent sur les directions collectives à mettre en œuvre.

Des pratiques de gestion concertées sont adoptées et mises en œuvre.

VISION



Les milieux humides lagunaires méditerranéens sont protégés, préservés, conservés grâce à des pratiques concertées et durables